

La viticulture algérienne durant la période 2000-2020, quels enseignements ?

Algerian viticulture during the period 2000-2020, what lessons?

SAHALI Nourredine, MCA, Laboratoire LAREMO, FSECSG/UMMTO
(Algérie).nouredinesahali@yahoo.fr

Reçu le:27/12/2022

Accepté le:07/03/2023

Publié le:31/03/2023

Résumé:

La viticulture est érigée en filière de production dans la politique agricole des années 2000. Cela lui a permis de bénéficier d'un cadre approprié pour une éventuelle relance de l'activité de la culture viticole. Cet article tente d'expliquer l'évolution de cette filière de production durant la période d'analyse 2000-2020. Grâce à l'exploitation des données collectées au niveau des organismes publics, notre analyse confirme l'enregistrement des indicateurs positifs : superficie, production et rendement, au niveau de la culture de vigne de table seulement. Enfin, la wilaya de Boumerdes est devenue pôle de production nationale de vigne de table.

Mots clés: Politique agricole, Filière Viticulture, Vigne de cuve, Raisin de table, Raisin de table.

Jel Classification Codes: O 13, Q 18.

Abstract:

Viticulture was established as a production sector in the agricultural policy of the 2000s. This allowed it to benefit from an appropriate framework for a possible relaunch of the activity of viticulture. This article attempts to explain the evolution of this production sector during the period of analysis 2000-2020. Thanks to the exploitation of data collected at the level of public bodies, our analysis confirms the recording of positive indicators: area, production and yield, at the level of table vine cultivation only. At the same time, the wilaya of Boumerdes has become a center of national table vine production.

Keywords: Agricultural policy, Algerian Viticulture, Wines vines, Table vines, Yield.

Jel Classification Codes: O 13, Q 18.

Introduction :

La viticulture algérienne a connu une période florissante durant la colonisation française eu égard à l'investissement massif dans cette filière. Cet investissement est rendu possible grâce à l'accompagnement des agriculteurs français par l'Etat colonial en vue d'alimenter les marchés métropolitains. Durant cette période, différentes formes d'accompagnement ont été instituées afin de permettre l'expansion de cette culture. Les soutiens publics, le financement bancaire, la vulgarisation agricole et la mécanisation, constituent autant de facteurs permettant l'intervention publique en faveur de la mise en place d'une viticulture moderne. Néanmoins, bien avant, la culture de la vigne était pratiquée dans les comptoirs phéniciens de Siga et Rechgoun sur la côte Témouchentoise.(BESSAOU D., 2014, p. 425).

Après l'indépendance du pays, la place de la viticulture a enregistré un recul considérable inhérent à l'imbrication de plusieurs facteurs défavorables. Le problème d'écoulement de la production, dans les années 1970, constitue le principal facteur handicapant l'évolution naturelle de cette culture, étant donné que l'Etat Français ne voulait plus s'approvisionner du marché algérien pour des raisons politiques. Cette situation a provoqué un blocage, ce qui a amené les pouvoirs publics par la suite de procéder à l'arrachage d'une grande partie des vergers viticoles.

Au début des années 2000, la mise en place d'une politique agricole fondée sur un financement, à la fois public et bancaire, de l'Etat pour l'investissement agricole a été perçue comme étant un facteur catalyseur pour la relance du secteur agricole. La filière viticole, au même titre que les autres filières arboricoles, a bénéficié d'un intérêt remarquable pour la concrétisation du programme de reconversion. Ce dernier favorise l'émergence de l'arboriculture et de la viticulture dans des espaces où les rendements en matière de céréaliculture sont très faibles. Plusieurs

avantages sont accordés pour stimuler les agriculteurs à investir dans cette filière, que ce soit pour la vigne de cuve ou la vigne de table.

Dans cet article, nous allons nous intéresser à l'évolution de la filière viticulture en Algérie durant cette période. Pour ce faire, nous essayons de répondre à la question suivante : quel est l'impact de la politique agricole sur l'évolution de la filière viticulture en Algérie ?

Notre méthodologie de recherche est basée sur deux volets distincts. Le premier volet concerne la collecte des données : étude documentaire comme source d'information (articles, thèse, ouvrage, ...), recueil des données auprès des institutions concernées et enfin l'observation. Quant au deuxième volet, il concerne l'exploitation des données en utilisant, d'une part, une analyse historique (période 2000-2019) et, d'autre part, la méthode du tri à plat.

Enfin, notre analyse prend en considération les deux segments de la filière. Le premier traitera de l'évolution de la vigne de table et le deuxième s'intéressera à l'analyse de la vigne de cuve.

2. Les principales étapes de la politique agricole récente

En Algérie les deux premières décennies du troisième millénaire, 2000-2020, sont marquées par le regain d'intérêt accordé par les pouvoirs publics au secteur agricole dans les politiques économiques. Ce regain d'intérêt est matérialisé par la mise en place d'une politique agricole favorisant l'investissement agricole à travers la prise en charge par le biais des soutiens publics de plusieurs activités agricoles répertoriées en filières de productions. Toutefois, cette politique volontariste de l'Etat a connu trois dispositifs distincts à savoir : le PNDAR, la PRAR et le Plan Filaha (BESSAOUD O., sous la direction de pellissier J-P., Rolland J-P. et Khechimi W., 2019, p. 25).

2.1. Le plan national de développement agricole et rural (PNDAR) 2000-2009

La politique de la relance économique entamée, depuis l'an 2000, s'est matérialisée par le lancement d'un plan de développement qui touche aux différentes activités du secteur agricole (Bessaoud O., 2006, p.

La viticulture algérienne durant la période 2000-2019, quels enseignements ?

82). Ce plan est formé de plusieurs programmes qui permettent de prendre en charge plusieurs activités agricoles en tenant compte des contraintes agro climatiques. C'est dans ce sillage que s'inscrit le programme d'adaptation des systèmes de production et les programmes d'intensification de la production, lesquels sont pris en charge par un instrument de financement public spécifique qui est le Fonds National de Régulation et de Développement Agricole (FNRDA). Le PNDA est devenu, à partir de 2002, le Plan National de Développement Agricole et Rural (PNDAR), permettant au passage l'intégration de la dimension rurale. Par ailleurs, cette politique ambitionne d'améliorer le niveau de la sécurité alimentaire du pays et d'augmenter les capacités de production nationale pour une meilleure couverture de la consommation (Sahali N., 2020, p. 155). En outre, et vu la rareté des ressources naturelles (eaux et sols), il est prévu une rationalité accrue dans leur utilisation dans une perspective de réaliser un développement durable et de favoriser l'émergence des productions à avantages comparatifs. En effet, les objectifs du PNDA sont : une meilleure utilisation des capacités de production et des ressources naturelles ; l'intensification de la production agricole, là où les conditions sont réunies ; l'adaptation des systèmes de production aux spécificités climatiques du pays ; l'extension des terres agricoles utiles (SAU) par la voie de la concession ; la réhabilitation de la vocation naturelle des différentes régions ; la création de l'emploi dans le secteur agricole et l'amélioration des revenus des populations rurales.

2.2. La Politique du Renouveau Agricole et Rural (PRAR) 2010-2014

La PRAR a confirmé les orientations stratégiques du secteur agricole. En parallèle, les objectifs recherchés concernent, premièrement, la modernisation et la diffusion des progrès technologiques dans les exploitations agricoles, l'accroissement de la production nationale en produits de large consommation (blé dur, lait) pour assurer au minimum 75% des besoins, la modernisation et l'organisation des réseaux de collecte et de commercialisation. Deuxièmement, ces objectifs concernent la mise

en place des systèmes de régulation interprofessionnelle (SYRPALAC), la généralisation des systèmes d'irrigation agricole et le développement des capacités nationales dans le domaine des semences. Enfin, l'aspect rural est intégré à travers la recherche du développement des espaces ruraux d'une manière équilibrée, harmonieuse et durable. L'accomplissement de ces objectifs est réparti en trois domaines complémentaires, à savoir : le renouveau agricole, le renouveau rural et le renforcement des capacités humaines et de l'appui techniques aux producteurs (PRCHAT).

2.3. Le plan Filaha 2014-2020

Dans le cadre du plan quinquennal 2014-2020, le secteur agricole a bénéficié d'un programme appelé « plan FILAHA ». Ce plan s'est inspiré des lignes directrices de la PRAR. Ces objectifs sont centrés autour de cinq idées ou modèle de croissance en « i » (MADR, 2016) : investissement privé (nouveau moteur de croissance), intégration (meilleure construction des chaînes de valeur) ; innovation (clé de la modernisation) ; irrigation (accroissement soutenu de la productivité) et exclusivité (participation efficiente des acteurs et développement équilibré des territoires).

Par ailleurs, cette politique cherche à atteindre d'autres objectifs précis tels que : irrigation de 2 millions Ha de superficie agricole ; concrétisation d'un taux de croissance moyen de 5% ; réalisation d'une production de l'ordre de 4 300 milliards de DA (en 2014 la valeur était de l'ordre de 2 700 milliards de DA) en tenant compte d'un taux d'inflation annuel de 3%, la création de 1,5 million équivalent emploi permanent ; doublement de la production de la pêche, réduction de la facture alimentaire de 2 milliards de dollars, doublement des exportations agricoles pour atteindre 1,1 milliard de dollars contre 698 millions de dollars en 2014 (MADR, 2016).

Enfin, une opération de recentrage du financement public est adoptée en procédant à une synthèse des fonds publics créés jusque-là. Cette mesure a permis de reprendre le financement des opérations prises en charge dans les comptes créés avant 2014. Cependant, deux nouveaux comptes spéciaux de trésor sont dédiés à la prise en charge du

La viticulture algérienne durant la période 2000-2019, quels enseignements ?

développement agricole et rural. En effet, le développement agricole est pris en charge par l'intermédiaire du Fonds National du développement Agricole (FNDA) créée par la loi de finance de 2013 et le développement rural est pris en considération par le Fonds National de Développement Rural (FNDR). La multiplication des sources de financement semble coïncider avec la disponibilité des ressources publiques sans amélioration notable (ADAIR P., LAZEREG M., BOUZID A. et FEROUKHI S, 2022, p. 428).

3. La viticulture érigée en filière : les actions soutenues

Nous évoquerons la place de la filière viticulture dans cette politique en faisant ressortir les principales actions inhérentes à l'intensification et le montage financier des principales actions relatives à cette filière. Dans le souci de suivre les changements opérés dans le temps, une synthèse des actions est retracée dans le tableau N° 1.

3.1. Le programme d'intensification agricole financé par le FNRDA

Plusieurs programmes sont adoptés dans la première version de la politique agricole, en l'occurrence le PNDAR. Cependant, pour la filière viticulture et toutes les filières arboricoles fruitières, le programme d'intensification et à degré moindre le programme de la reconversion constituent les principaux programmes permettant leurs prise en charge (SAHALI N., HADJOU L., et DJENANE A., 2016, p. 37). La mise en place du programme d'intensification vise l'amélioration de la production et de la productivité ainsi que la valorisation du patrimoine, l'acquisition des équipements et des infrastructures. La concrétisation de ce programme tient à l'accomplissement des actions suivantes : l'encouragement pour l'entretien des vergers et la réalisation de nouvelles plantations ; la modernisation des exploitations par l'introduction de matériel spécialisé de production, de stockage et de conditionnement ; l'acquisition du matériel agricole (arracheuse, ensileuse, construction de silos etc.) ; la réalisation des équipements de stockage notamment les chambres froides ; l'extension du périmètre irrigué par l'encouragement de

l'acquisition des équipements d'irrigation par aspersion et d'irrigation localive et la mobilisation des ressources hydriques (forages) ; la protection et le développement des patrimoines génétiques animaux et végétaux par la création de pépinières et la préservation des races ; le développement de la production laitière par l'octroi de primes à la production laitière, à la collecte du lait et par un soutien à l'acquisition de matériels spécialisé et l'encouragement à la création de laiteries. Enfin, l'instrument financier approprié pour la prise en charge de ces nombreuses actions, contenues dans ce programme, est le FNRDA.

3.2. Les principales actions soutenues de la filière viticulture

La prise en charge des actions de la filière viticulture a évolué dans le temps. Les données contenues dans le tableau N° 1, nous permettent de revenir sur les actions soutenues durant la période du PNDAR financées par le FNRDA et celles soutenues durant la période du plan FILAHA financées par le FNDA (Fonds National du Développement Agricole).

Tableau N 01: Synthèse de soutien des actions de la filière viticulture

Les soutiens FNRDA 2001	Les soutiens FNDA 2016
1) -Travaux de préparation du sol : soutien pour défoncement 20 000 DA/ha	1)-Soutien pour plantation de vigne de table par : <u>palissage classique</u> - Acquisition de plans greffés soudés : 60% plafonné à 120 000 DA/ha
2) -Acquisition engrais 10 000 DA/ha	- Acquisition de plans racinés : 60% plafonné à 40 000 DA/ha
3) – Acquisition de plants vigne de table: acquisition de plants de vigne racinés 105 000 DA/ha	<u>Pergola</u> - Acquisition de Plans greffés soudés : 60% plafonné à 130 000 DA/ha
4) – Acquisition de plants vigne de cuve : - greffes soudées vigne de cuve et raisin sec 210 000 DA/ha - greffes plants racinés vigne de cuve 75 000 DA/ha	- Acquisition de plans racinés : 60% plafonné à 45000 DA/ha 2)-Soutien pour plantation de vigne à raisin sec par : <u>palissage classique</u> - Acquisition de plans greffés soudés : 60% plafonné à 120 000 DA/ha

La viticulture algérienne durant la période 2000-2019, quels enseignements ?

5)-Réhabilitation : densification des champs de pieds mère 35 DA / plant

- Acquisition de plans racinés : 60% plafonné à 40 000 DA/ha

Pergola

6)-Soutien des pépinières produisant des plants viticoles : travaux du sol, acquisitions d'intrants agricoles, acquisition de machine de greffage, etc.

- Acquisition de Plans greffés soudés : 60% plafonné à 130 000 DA/ha
- Acquisition de plans racinés : 60% plafonné à 45000 DA/ha

3)-Acquisition du filet de protection : soutien à hauteur de 50% plafonné à 600 000DA/ha

Source : Réalisé sur la base des nomenclatures (FNRDA, 2001/FNDA, 2016).

La comparaison entre ces deux périodes, nous permet de ressortir les points suivants :

- Dans la première période, en plus des actions d'intensification qui sont intégrées dans la nomenclature, d'autres actions relevant de la reconversion sont aussi incluses. A ce titre, la densification des vergers existant auparavant est prise en charge à travers l'acquisition des plants, cela ne figure plus dans la deuxième période ;

- Dans la première période toutes les actions nécessaires pour la plantation d'un verger viticole sont prises en charge : les travaux de préparation du sol, l'acquisition des plants, le greffage, les soutiens des activités des pépinières viticoles, etc. Tandis que dans la deuxième période, les soutiens se limitent à l'acquisition des plants ;

- Les soutiens accordés, durant la deuxième période, encouragent davantage l'intensification en intégrant particulièrement le financement de la pergola comme nouvelles techniques de plantation. En outre, la nécessité de préserver les vergers a amené les pouvoirs publics d'insérer le soutien pour l'acquisition des filets de protection.

- Enfin, nous signalons la revalorisation des soutiens durant la deuxième période. Néanmoins, des plafonnements sont introduits variant de 50% à 60% pour l'ensemble des actions programmées.

4. Evolution des composantes de la filière viticulture

Nous allons aborder l'évolution de la filière en évoquant, en premier lieu, les indicateurs globaux de la filière. En deuxième lieu, nous allons traiter l'évolution de la culture de production du raisin de table et, en troisième lieu, nous terminons par l'analyse de l'évolution de la culture de la vigne de cuve.

4.1. Evolution positive de tous les indicateurs de la filière fondée sur la culture de vigne table

La filière viticulture a connu une évolution positive sur tous les plans : superficie plantée, productions et rendements. En effet, en ce qui concerne la superficie plantée, elle est passée de 58 720 ha en 2000 à 100 202 ha en 2005, enregistrant ainsi la performance la plus élevée de toute la période d'analyse. Par la suite, la superficie s'est rétrécie passant de 97 063 ha en 2006 jusqu'à moins de 70 000 ha en 2019. Cette baisse constatée est justifiée par les difficultés rencontrées dans l'entretien des vergers plantés, puisque l'opération du palissage, nécessitant des dépenses élevées, n'a pas été concrétisée par la CRMA. En plus de l'arrachage des anciens vergers, suite au financement de cette opération.

Par ailleurs, la production totale a enregistré une augmentation presque continue durant la période d'analyse. Celle-ci est passée de 2 millions de Qx en 2000 à 4 millions de Qx en 2008. Cette tendance haussière s'est poursuivie pour les années suivantes, puisque en 2010 la production était de l'ordre de 5,6 millions de Qx. Néanmoins, de 2011 à 2019, la production s'est stabilisée dans la fourchette de 5,4 à 5,7 millions de Qx. Cette augmentation dans la production est rendue possible grâce à l'amélioration des rendements, qui ont connu des augmentations continues toute au long de la période. Ceux-ci sont passés de 34,7 Qx/ha en 2000 à plus de 80 Qx/ha en 2019.

Tableau N° 2: Evolution de la filière viticulture 2000-2019: (U: 1000 Qx; 1000 Ha)

Année	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Superficie	59,7	68,5	79,9	94	97,7	100,2	97	91,9	86,7	82,1
Production	2 036	1 962	2 344	2 780	2 839	3 340	3 980	2 500	4 020	4 925
Rendement	34,7	29,3	29,3	46,0	45,4	48	52,9	31,9	54,5	63,8
Année	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Superficie	79,9	77,9	74,1	73,3	66,4	65,9	70,5	69,6	69,4	68,6
Production	5 606	5 425	5 432	5 709	5 180	5 681	5 714	5 566	4 577	5 498

La viticulture algérienne durant la période 2000-2019, quels enseignements ?

Rendement 71,7 73,7 74,2 78,6 78,0 86,1 81,0 81,44 73,5 80,3
Source : Réalisé par les auteurs sur la base (MADR, Statistiques Agricoles, Série B, , 2000-2019)

L'analyse de la structure de la filière viticulture fait apparaître l'existence de deux cultures de vignoble, la première est destinée à la consommation directe, en l'occurrence la vigne de table « raisin de consommation » avec ces différentes variétés et la deuxième est la vigne de cuve, destinée à la transformation pour la production du vin. La place qu'occupe la vigne de table dans la composition globale de la filière est dominante durant toute cette période. En effet, la superficie occupée était de l'ordre de 34 150 ha en 2000 représentant presque 60% de la superficie totale. En 2005, l'année correspondant à la superficie maximale plantée, la vigne de table occupait une superficie de 57 406 ha soit 57 % de la superficie totale. Enfin, en 2019 la place de la vigne de table est devenue plus importante puisqu'elle est de l'ordre de 48 310 ha représentant ainsi plus de 70,37 % (TableauN° 3).

4.2. La culture de vigne de cuve : résultat décevant correspondant à l'échec de la politique

L'évolution positive en faveur de la vigne de table est accompagnée par un échec dans le programme de relance de la vigne de cuve. Rappelant que la nomenclature, dans le cadre du PNDAR, des soutiens était plus favorable pour la plantation de la vigne de cuve, puisque le montant du soutien pour un hectare de vigne de cuve s'élevait à 210.000 DA, tandis que pour celui de vigne de table n'était que de 105.000 DA. Cela justifie l'extension rapide au départ jusqu'à 2005 de la vigne de cuve qui est passée de 24 570 ha en 2000 à 47 668 ha en 2005. Cependant, les problèmes rencontrés par les viticulteurs pour l'écoulement de la production, le retard de financement et les prix bas proposés par l'Office National de Commercialisation des produits Vitivinicoles (ONCV) ainsi que les faibles rendements enregistrés ont amené une partie des viticulteurs à l'abandon de cette activité et à l'arrachage par la suite des vergers plantés.

En revanche, la production malgré qu'elle ait connu une légère progression en termes du volume, sa part a reculé dans la production totale. En effet, la production était de l'ordre de 415 mille qx en 2000, soit 20%

de la production totale, produisant 243 mille hl du vin. En 2005, la production a enregistré un niveau maximum, en atteignant 727 mille Qx soit 22 % de la production totale et produisant 325 hl du vin. Par la suite, la tendance baissière est amorcée pour enregistrer en 2019 une quantité de moins de 461 mille Qx, soit seulement moins de 10% de la production totale et produisant uniquement 162 hl du vin (Tableau N° 4). Nous signalons que cette culture a occupé une place de choix dans l'agriculture coloniale, puisqu'elle couvrait 400.000 ha en 1953, représentant 10% des superficies plantées et la production varie autour de 20 millions hl par année, destinée à l'exportation (BENAMRANE J., 1980, p. 92). La quantité exportée vers la métropole en 1962, a été de l'ordre de 400 mille tonnes (BOUKELLA M., 2008, p. 23). Le volume financier des exportations viticoles varie entre 60 % à 70% des exportations globales durant la période allant de 1880 à 1955 (HERSI A., 1979, p. 70).

Enfin, la faible production de la vigne de cuve trouve son explication, non seulement dans la superficie plantée mais beaucoup plus dans les faibles rendements enregistrés. En effet, les rendements de cette culture sont de loin très inférieurs à ceux de la vigne de table. A titre de comparaison, les rendements pour la vigne de cuve étaient de l'ordre de 19,9 Qx/ha, pour l'année 2000, alors que ceux de la vigne de table s'élevaient à 54 Qx/ha. Par la suite, le décalage s'est consolidé, puisqu'au moment où la vigne de cuve n'a enregistré qu'une progression timide pour atteindre, l'année 2005, 22,3 Qx/ha, la vigne de table a réalisé des rendements de l'ordre de 70,8 Qx/ha. Enfin, en 2019 les rendements dans la vigne de table représentent plus de cinq (5) fois ceux de la vigne de cuve, puisqu'ils sont, successivement, de l'ordre de 121,7 Qx/ha et 22,7 Qx/ha.

5. Localisation géographique de la viticulture : Boumerdes et Aïn Temouchent wilayas leaders

Nous examinons la répartition géographique de la production viticole en Algérie, dans le but de voir l'évolution des espaces cultivés avant et après le lancement de la politique agricole. Deux points seront abordés, le premier concerne la culture de raisin de table et le deuxième traitera de la vigne de cuve.

5.1. La wilaya de Boumerdes consolide sa place de leader dans la production du raisin de table au niveau national

Pour comprendre les performances réalisées dans le domaine de la production et des rendements du raisin destiné à la consommation, nous avons analysé sa répartition géographique au niveau national. De cette analyse, il ressort que la wilaya de Boumerdes est en train de s'imposer comme un pôle de production à l'échelle nationale. Elle est devenue la première wilaya cultivant le raisin de table, alors qu'elle occupait la deuxième place après la wilaya de Médéa en 2000. De même pour la production qui est en nette amélioration (Figures N° 01et N° 02).

Figure N° 01: La superficie du raisin de table par wilaya en 2000

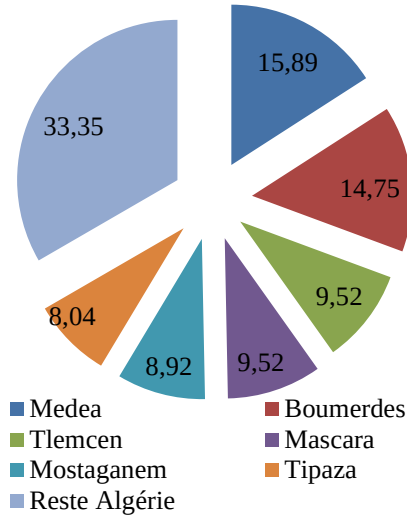
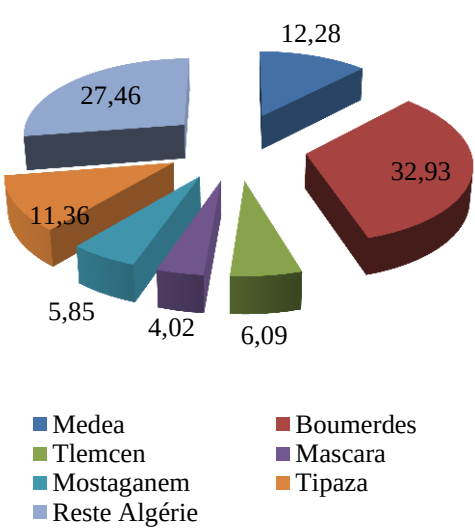


Figure N°02 : La production du raisin de table par wilaya en 2000



Source : Réalisées sur la base des données de la série b, 2000.

Nous pouvons déduire, des figures N° 01et N° 02, qu'à la veille du lancement de la politique agricole 6 wilayas partagent 2/3 de la production et de la superficie plantée. En terme de superficie, la wilaya de Médéa vient à la première place avec 15,89 % suivie de près de la wilaya de Boumerdes avec 14,75 %.Tandis que sur le plan de la production, la wilaya de Boumerdes se classe largement en tête avec 1/3 de la production nationale.

Figure N° 03 : La superficie du raisin de table par wilaya en 2019

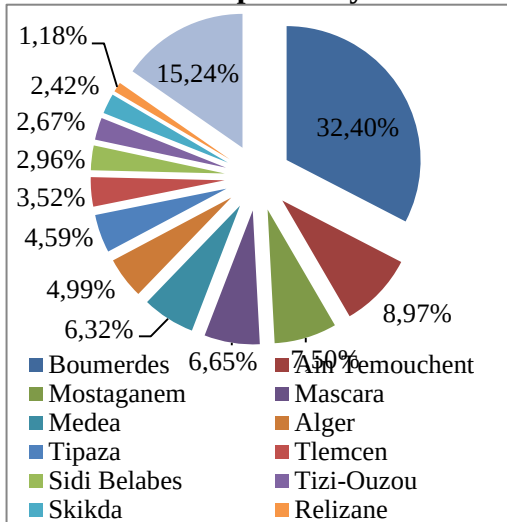
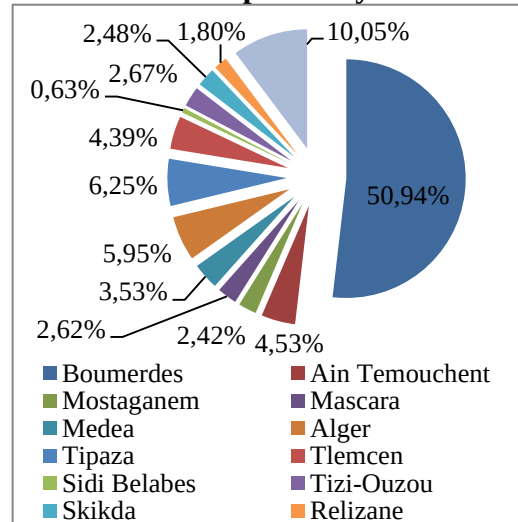


Figure N° 04 : La production du raisin de table par wilaya en 2019



Source: Réalisées par nous mêmes sur la base du tableau N° 6 en annexe.

Après 19 années de la mise en application de la politique agricole, la situation n'a pas trop changé puisque un groupe de 7 wilayas monopolise cette culture en localisant 2/3 de la superficie plantée et produisant $\frac{3}{4}$ de la production de raisin de table (Figures N° 03 et N° 04). Cependant, l'analyse en termes de wilaya nous permet de constater la domination de la wilaya de Boumerdes sur le plan de superficie plantée et particulièrement concernant la production. De même pour les rendements enregistrés (tableau N°4 en annexe), puisque la wilaya de Boumerdes se classe à la première place avec 217,7 Qx/ha devant un groupe de wilaya de centre constitué de la wilaya de Tizi-Ouzou 200,3 Qx/ha, la wilaya de Tipaza 174,4 Qx/ha et la wilaya d'Alger 151,0 Qx/ha. En revanche, une distorsion est enregistrée sur ce plan avec d'autres wilayas telles que la wilaya de Médéa qui ne réalise que (54,5 Qx/ha), la wilaya de Ain Temouchent 52,8Qx/ha, la wilaya de Mostaganem 34,4Qx/ha et la wilaya de Mascara 43,7 Qx/ha.

Enfin, pour l'année 2019, la superficie plantée au niveau de la wilaya de Boumerdes s'élève à 15 652 ha représentant moins de 1/3 de la superficie totale de vigne de table nationale. De même, la production a atteint une quantité de 2,6 millions Qx, soit plus de la moitié 50, 94% de la production nationale. Cette performance est obtenue grâce à la réalisation des rendements très élevés de l'ordre 217,7 Qx/ha, ce qui représente

La viticulture algérienne durant la période 2000-2019, quels enseignements ?

presque le double (121,7Qx/ha) du rendement moyen national pour la même année.

Ces résultats sont le fruit des efforts fournis par les viticulteurs de cette wilaya, particulièrement au niveau des dairas de : Baghlia, Dellys, Bordj Menail et Isser, qui ont développé des méthodes de travail modernes et de l'introduction de nouvelles variétés. Nos différents entretiens avec les agriculteurs lors de nos fréquentes sorties sur le terrain, nous ont permis de constater les investissements consentis dans ce domaine. Dans ce cadre, l'introduction de Pergola a permis l'amélioration nette de la production. En outre, des efforts de modernisation de l'activité sont déployés, à titre d'exemple, l'acquisition du matériel agricole très adapté, l'utilisation des engrais et des produits phytosanitaires et l'irrigation avec la technique de goutte à goutte.

Enfin, l'adoption de l'intensification de l'activité est rendue possible grâce la réunion de tous ces facteurs. Néanmoins, la disponibilité de l'eau grâce à la richesse des ressources hydriques dont dispose la wilaya constitue un facteur déterminant. Dans ce cadre, nous pouvons citer l'Oued Sebaou qui jalonne l'espace territorial des daïras de Baghlia et de Dellys ainsi que l'Oued Isser traversant le territoire de la daïra du même nom. A cela s'ajoute, les retenues collinaires réalisées par les agriculteurs au niveau des terres se trouvant dans les coteaux pour faire face au manque d'eau durant l'été. Cette intensification a permis la diversification des variétés cultivées au niveau de ces localités. Selon les informations que nous avons recueillies sur place, au départ les variétés cultivées concernent particulièrement la plantation de Cardinal, Muscat, le Dattier beyrou et Dabouki (Sabel). Cependant, plus récemment, de nouvelles variétés d'origines étrangères sont introduites telles que : le Red glob, Victoria, Aphonse la vallée, Chasselas, etc.

Nous pouvons conclure, que la viticulture au niveau de la wilaya de Boumerdes, représente un exemple de réussite de l'intensification agricole. Il est vrai qu'il s'agit d'une culture spéculative à une forte valeur ajoutée, mais tout de même, elle reste une référence en ce qui concerne

l'introduction des nouvelles techniques et méthodes de travail dans le secteur agricole en Algérie.

5.2: La région ouest bastion de vigne de cuve et Ain Temouchent pôle de production

L'analyse de la répartition géographique de la superficie plantée par la vigne de cuve et de la production du vin à la veille du lancement de la politique agricole, en 2000, fait apparaître une concentration de celles-ci au niveau de l'ouest du pays. Cette situation remonte à l'époque coloniale puisque déjà en 1956 cette région concentrait 69% de la viticulture algérienne (ISNARD H., 1975, p. 5). En effet, les six wilayas de cette région en l'occurrence : Ain Temouchent, Oran, Tlemcen, Mascara, Sidi Belabes et Mostaganem regroupent presque 9/10 de la superficie totale de cette culture et de la production du vin (figures N° 05 et figure N° 06). Néanmoins, la wilaya d'Ain Temouchent et de Mostaganem constituent les principales wilayas avec 50 % de la superficie totale plantée et de la production du vin en Algérie.

Figure N° 05 : La superficie de la vigne de cuve par wilaya en 2000

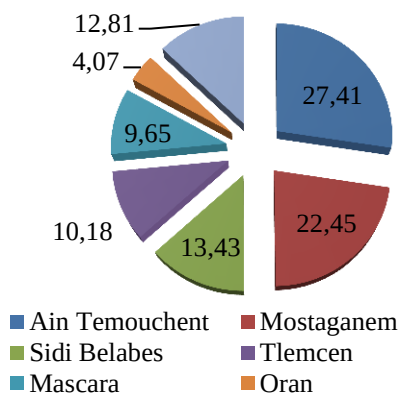
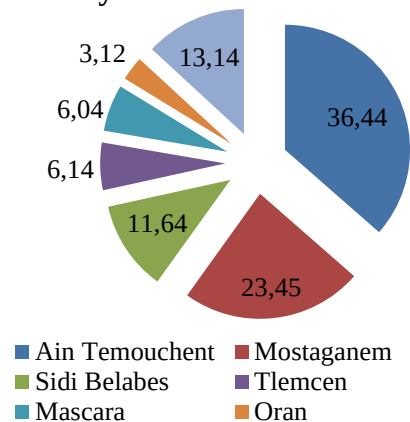


Figure N° 06 : La production du vin par wilaya en 2000



Source : Réalisées par nous mêmes sur la base de la série b, 2000.

Par ailleurs, après presque 20 ans de la mise en œuvre de la politique agricole, la superficie plantée et la production du vin sont localisés

La viticulture algérienne durant la période 2000-2019, quels enseignements ?

d'avantage dans cette zone avec 92 % de la superficie totale et presque 100% de la production du vin national (Figures N° 07 et N° 08). L'analyse de cette zone par wilaya fait apparaître un net recul pour les wilayas de Sidi Belabes, Oran et Tlemcen. Tandis que la wilaya de Mascara a enregistré une légère amélioration. Cependant, la wilaya d'Ain Temouchent et celle de Mostaganem ont évolué positivement sur le plan de la superficie et de la production. Ces deux dernières sont devenues les principales wilayas en termes de superficies plantées en recevant plus de 2/3 de la vigne de cuve et plus de 9/10 de la production du vin.

En effet, la wilaya d'Ain Temouchent a consolidé sa place sur le plan de la superficie, puisque celle-ci est passée de 6 735 ha en 2000 à 8 337 ha en 2019, ce qui représente une extension de presque de 25% de la superficie plantée. Au total la wilaya de Ain Temouchent occupe plus de 1/3 de la superficie plantée de vigne de cuve à l'échelle nationale alors qu'elle n'occupait que presque 1/5 en 2000. Cette évolution positive en faveur de cette wilaya se trouve plus renforcée sur le plan de la production du vin puisque la production est carrément doublée. Celle-ci est passée de 88 690 hl en 2000 à 161 321 hl en 2019, ce qui représente un peu moins de 50% de la production de 1953 qui s'élevait à 357 082 hl (BENSAFIR BOUZIANE Z., 2008, p. 6). Cette performance permis à la wilaya d'Ain Temouchent de renforcer sa première place au niveau national en réalisant un taux de 99 % de la production totale nationale, sachant que ce taux n'était que de l'ordre de 36 % en 2000. Cependant, ces réalisations sont très loin des attentes, puisqu'en 2005, correspondant à l'année la plus importante en terme de superficie plantée au niveau national, la superficie plantée de vigne de cuve a atteint 21 395 ha au niveau de la wilaya de Ain Temouchent.

Figure N° 07: La superficie de la vigne de cuve par wilaya en 2019

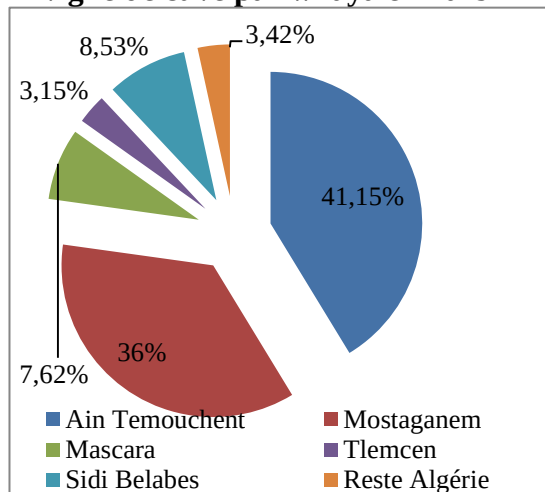
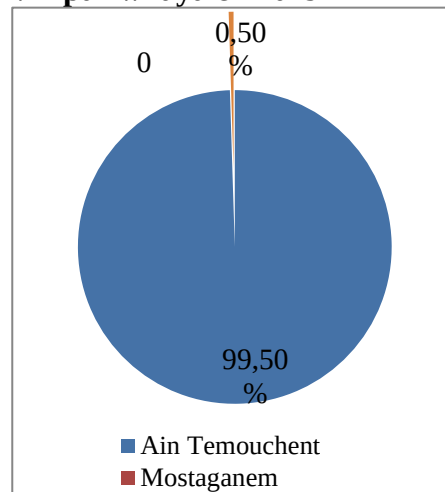


Figure N° 08: La production du vin par wilaya en 2019



Source : Réalisées par l'auteur sur la base des données séries b, 2019.

En parallèle, la wilaya de Mostaganem occupe la deuxième place sur le double plan, superficie et production. Sur le plan de la superficie une extension de 2 023 Ha est enregistrée, passant de 5 515 ha soit 22,45 % du total national en 2000 à 7 554 ha soit 36,13 % du total national en 2019. Cependant, la production du vin a enregistré une baisse de presque de 9 000 hl, passant de 57 170 hl en 2000 à 48 404 hl en 2015 à presque aucun litre en 2019. Cette baisse est liée aux multiples problèmes rencontrés dans le domaine de la commercialisation, particulièrement ceux liés à l'application des prix bas conjugués au retard de paiement rencontrés par les viticulteurs. Cette situation n'a pas encouragé les producteurs à écouler leur production au niveau de l'organisme chargé de la transformation. Cependant, la production de la vigne de cuve est passée de 26 310 Qx en 2000 à 460 933 Qx en 2019. En définitif, la superficie de la vigne de cuve a connu un recul dans toutes les wilayas de l'ouest, excepté les wilayas d'Ain Temouchent et de Mostaganem. La même tendance est observée au niveau de la production du vin.

6. CONCLUSION :

La viticulture algérienne durant la période 2000-2019, quels enseignements ?

La filière viticulture algérienne a bénéficié, dans le cadre de la politique agricole menée en 2000, d'un cadre de financement approprié à travers son classement en filière de production. Pour ce faire, plusieurs actions sont soutenues dans le cadre de la concrétisation du programme de la reconversion mais surtout de l'intensification de la production agricole.

L'analyse de cette filière nous a permis de relever les améliorations enregistrées dans le domaine de la superficie plantée, de la production et des rendements. A ce titre, la comparaison effectuée entre 2000 et 2019, nous renseigne sur l'extension de la superficie plantée, passant de 60 mille ha à presque 70 mille ha et l'augmentation de la production, passant de 2 millions de Qx à 5,5 millions de Qx ainsi que l'amélioration de rendements passant de 34,7 Qx/ha à 80,2 Qx/ha.

Cependant, l'analyse de la structure de la filière, vigne de table et vigne de cuve entre 2000 et 2019, nous a permis de constater une nette distinction entre l'évolution de ces deux cultures. Ainsi, au moment où la culture de vigne de table a enregistré des résultats probants sur tous les plans, celle de la vigne de cuve par contre n'a connu qu'une légère amélioration sur le plan de la production et un léger recul dans la superficie plantée. Toutefois, nous signalons que la superficie en matière de vigne de cuve est passée en l'espace de quelques années de 24 mille ha en 2000 à 47 mille ha en 2005, grâce de la mise en place de la politique agricole. Néanmoins, en raison de l'apparition des problèmes d'écoulement et de paiement, la situation inverse s'est enclenchée depuis 2006 et par ricochet la superficie plantée est en recul continue, jusqu'à atteindre le niveau le plus bas de la période en 2019 avec seulement 20,2 mille ha. Cela dénote l'échec de la politique poursuivie en matière de vigne de cuve.

Par ailleurs, l'analyse de la localisation géographique de la filière viticulture en Algérie, dans sa dimension vigne de table, a montré la réussite du programme d'intensification au niveau des wilayas du centre du pays, particulièrement au niveau de la wilaya de Boumerdes qui réalise des rendements appréciables avoisinant le double de la moyenne nationale. Nous pouvons avancer que cette wilaya a impacté positivement

l'amélioration des rendements et l'extension de la superficie plantée au niveau des wilayas limitrophes (Alger, Tipaza, Tizi-Ouzou). En termes de production, la wilaya de Boumedes se distingue par sa place de leader en produisant la moitié de la production nationale en 2019. Cette production, conjuguée à celle des wilayas d'Alger, de Tipaza et de Tizi-Ouzou représente presque 2/3 de la production globale.

Enfin, en ce qui concerne la localisation de la culture de vigne de cuve, celle-ci est située dans la région historiquement connue par cette culture à savoir l'ouest du pays. Au sein de cette zone, la wilaya d'Ain Temouchent se positionne comme pôle de production et de superficie plantée au début de la période en 2000. Cette situation s'est davantage confirmée en faveur de la wilaya d'Ain Temouchent, à travers le temps, à cause particulièrement du recul très significatif enregistré au niveau des autres wilayas d'Oran, de Sidi Belabes et de Tlemcen. Tandis que la wilaya de Mostaganem a enregistré des améliorations en termes de superficie plantée, ce qui lui a permis de se classer à la seconde place. Finalement, la politique agricole n'a pas aidé à l'apparition de nouvelles zones spécialisées dans la production de vigne de cuve.

Liste Bibliographique:

- BESSAOU D O., La stratégie de développement rural en Algérie , In Revue Options méditerranéenne, Série A no 7, 2006, pp.79-89.
- BESSAOU D O., sous la direction de Pellissier J-P., Rolland J-P. et Khechimi W. (2019). *ENPARD Méditerranée, Rapport de synthèse sur l'agriculture en Algérie*. Montpellier: CIHEAM-IAMM.
- BOUKELLA M. (2008). *L'Algérie de demain relever le défi pour gagner l'avenir, Politiques agricoles, dépendance et sécurité alimentaire*. Alger: Friedrich Ebert Stiftung.
- HERSI A. (1979). *Les mutations des structures agraires en Algérie depuis 1962* . Alger: OPU.
- ISNARD H. (1975). La viticulture algérienne, colonisation et décolonisation . in *Revue Méditerranée* , pp. 3-10.
- MADR. (2000-2019). *Statistiques Agricoles, Série B* , . Alger: DSASI.

La viticulture algérienne durant la période 2000-2019, quels enseignements ?

MADR. (2016). *Contribution du secteur à l'élaboration d'un nouveau modèle de croissance économique, 2016-2019*. Alger: Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural.

MADR. (2016). *Contribution du secteur à l'élaboration d'un nouveau modèle de croissance économique, 2016-2019*. Alger: Document du Ministère de l'agriculture et du développement Rural.

SAHALI N. (2020). *Les soutiens publics dans l'agriculture algérienne et leur impact en matière de sécurité alimentaire : cas de la production laitière au niveau de la wilaya de Tizi-Ouzou*. Tizi-Ouzou. Thèse, UMMTO.

SAHALI N., HADJOU L., et DJENANE A. (2016). L'agriculture algérienne face aux défis de la sécurité alimentaire : analyse rétrospective et bilan de la nouvelle politique agricole . GGGR , pp. 31-42.

6. Annexes :

Tableau N°3: Evolution vigne de table : superficie et production 2000-2019. Unité : Production 1000 Qx ; Superficie : 1000 Ha

Année	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Superficie	34,2	38,3	41,8	48,5	50,5	52,4	52,8	53,8	52,2	51
Production	1 621	1 612	1 881	2 157	2 220	2 610	3 170	2 040	3 396	4 195
Rendement	54,0	53,1	59,2	62,3	61,6	70,8	80	48,3	81,1	97,7
Année	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Superficie	50,5	49,4	47,2	47	45,5	46	46,9	46,7	47,3	48,3
Production	4 743	3 499	4 733	4 830	4 373	4 926	5 150	5 001	4 413	5 037
Rendement	114,3	77,7	111	112,4	104,8	116,6	118,2	118,9	107,5	121,7
Source : Réalisé sur la base des données du MADR, série B année 2000-2019.										

Tableau N° 4: Evolution de vigne de cuve : superficie et production 2000-2019. Unité : Production 1000 Qx ; Superficie : 1000 Ha

Année	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Superficie	24,6	30,2	38,1	45,4	47,1	47,7	44,2	38	34,3	31
Production	414,6	347,5	458,5	619	616	727	807	406,8	622	728,5
Rendement	19,9	16,6	20,6	24,1	23,4	22,3	22,8	11,8	19,6	27,9
Année	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Superficie	29,4	28	26,8	26,3	25,3	24,3	24	22,9	21,9	20,3
Production	860,7	525	697,4	878	806,4	754,3	760	665	616	460,9
Rendement	31,1	19,5	26,9	34,4	32,7	31,8	31,2	29,7	28,5	22,7
Source : Réalisé sur la base des données du MADR, série B année 2000-2019.										